



## JURIDIQUE

### Arrêt programmé de la 2G et de la 3G

Les opérateurs de téléphonie ont pris la décision, sans concertation préalable, de supprimer purement et simplement les réseaux 2G-3G en France d'ici fin 2026 pour la 2G et fin 2028-2029 pour la 3G.

Cela a un impact direct sur la conformité réglementaire de nombreux ascenseurs qui verront leurs systèmes de téléalarme inutilisables. De même certains systèmes d'interphonie ou équipements gérés à distance tels que portes automatiques de parking et vidéosurveillance, les passerelles 2G et 3G utilisées pour le comptage des fluides (...) pourraient ne plus fonctionner.

La Fédération des ascenseurs estime que près de 50% du parc d'ascenseurs, soit environ 300 000 appareils en France, sont équipés en 2G-3G.

La mise à jour, voire le remplacement de ces systèmes de téléalarme et de ces équipements doivent d'ores et déjà être envisagés. En effet, même si la proposition d'évolution rendue nécessaire doit être faite par le prestataire en charge de la maintenance de l'équipement, nous préconisons, que les syndics et gestionnaires d'immeubles, prennent les devants en sollicitant les prestataires afin de connaître la situation technique de leurs appareils et de recevoir s'il y a lieu les propositions de travaux de mise en conformité.

Calendrier par opérateur annoncé par l'ARCEP pour la France métropolitaine :

Orange : Extinction de la 2G à partir du 31 mars 2026 et extinction de la 3G fin 2028

SFR : Extinction de la 2G fin 2026 (à partir du 31 mars 2026) et extinction de la 3G fin 2028

Bouygues Telecom : Extinction de la 2G fin 2026 et extinction de la 3G fin 2029

Free Mobile : Extinction 2G et 3G non encore annoncée